



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haut-Rhin



Colmar, le 15 avril 2015

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'éducation nationale du Haut-Rhin,

à

Monsieur le président de l'université de
Strasbourg,
Monsieur le directeur de l'ESPE,
Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale,
Mesdames et messieurs les directeurs
pédagogiques des établissements spécialisés,
Mesdames et messieurs les directeurs adjoints de
SEGPA
s/c de madame ou monsieur le principal,
Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles
élémentaires et préélémentaires
**Pour communication aux enseignants de leur
établissement (y compris ceux
momentanément en congé)**

Division
du 1^{er} degré

Bureau de la gestion
collective

Dossier suivi par
Aline MARECHAL

Implantation
Cité administrative
Bâtiment D
3, rue Fleischhauer
Colmar
Téléphone
03 89 24 86 65
Fax
03 89 24 81 36
Mél.
i68d1@ac-strasbourg.fr

Adresse postale
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
du Haut-Rhin
21, rue Henner
B.P.70 548
68021 Colmar cedex

Objet : Quatrième appel à candidature sur les postes à exigence particulière

Les postes à profils sont traités en dehors du mouvement intra-départemental des instituteurs et des professeurs des écoles, sur la base d'appels à candidature qui listent les postes vacants sur lesquels les enseignants peuvent postuler.

Ce type de poste ne pourra donc pas être obtenu dans le cadre du mouvement intra-départemental.

Les appels à candidature sur les postes à profil

Tous les candidats ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription passeront devant une commission d'entretien.

Suite aux entretiens, cette commission établira un classement des candidats par ordre de préférence selon des critères permettant la meilleure adéquation poste - personnel. Cette liste classante ne sera valable que pour un poste à profil précis, et seulement pour l'année en cours.

Les appels à candidatures sur les postes à profils sont effectués uniquement sur des postes vacants. Il est donc inutile d'envoyer sa candidature sur un poste qui n'apparaîtrait pas dans cet appel à candidature.

A noter que le poste d'origine est réservé à l'enseignant assurant ces fonctions pendant un an maximum, sous réserve que l'enseignant en fasse la demande.

→ La candidature à ce type de poste relève d'un choix personnel et réfléchi. Il est ainsi précisé que **tout enseignant qui postule à un poste à profil, et qui se verrait classé par son barème en première position, ne peut pas refuser d'être affecté sur ce poste.**

Les candidats à ces postes enverront une copie de leur dernier rapport d'inspection, ainsi qu'une lettre de candidature motivée, sous couvert de leur IEN qui portera un avis, à :

Direction académique des services de l'éducation nationale du Haut-Rhin
Division du 1^{er} degré – Gestion collective
21 rue Henner
B.P. 70548
68021 COLMAR CEDEX

pour le vendredi 24 avril 2015 délai de rigueur.

➤ **Poste d'enseignant référent : 2 postes (secteur à définir)**

Ces postes sont placés sous la responsabilité de l'IEN ASH. Pour information, on se reportera aux secteurs d'exercice sur le site de l'ASH du Haut-Rhin :

<http://www.circ-ien-colmar-ash.ac-strasbourg.fr/spip.php?article7>

L'exercice de la fonction d'enseignant référent suppose certaines disponibilités et des capacités de coordination et d'organisation ; les enseignants nommés sur ces postes seront en effet chargés de suivre la scolarité des élèves handicapés et d'entretenir des contacts réguliers avec les établissements scolaires ou spécialisés, avec les familles et des partenaires.

Ils devront assurer la cohérence et la mise en œuvre des parcours de formation de la maternelle au lycée pour les élèves pour lesquels ils seront désignés référents. Ils seront amenés à élaborer des projets personnalisés de scolarisation.

Ils apporteront ainsi leur concours, avec l'équipe de suivi de scolarisation, aux travaux de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (MDPH).

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme FORGET – IEN ASH – Tél. : 03.89.21.63.20.

➤ **Unité d'enseignement autisme – ECMA Haut Poirier Mulhouse**

1. Définition du poste et des missions :

L'unité d'enseignement autisme est un dispositif accueillant 7 élèves âgés de trois ans, ayant un diagnostic d'autisme.

2. Missions de l'enseignant de l'UE :

L'enseignant :

- pilote le projet de l'UE maternelle et en assure la coordination pédagogique.
- partage avec les autres professionnels de l'établissement médico-social un langage et des outils de réflexion communs.
- transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.
- réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets.
- favorise l'établissement des relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.

L'enseignant est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre scolaire et le travail proposé à leur enfant, en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS. Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille. Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue.

3. Compétences et qualités requises par le candidat :

En particulier sur cette UE, le candidat :

- a une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA)
- sait travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux et de soins
- développe un niveau d'enseignement expert, spécifiquement adapté aux troubles du spectre autistique (TSA)

Il est en capacité d'assurer le pilotage du projet d'ouverture du dispositif.

4. Conditions de recrutement :

Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPA-SH option D)

Les enseignants qui ne possèdent pas de spécialisation peuvent obtenir ce poste à titre provisoire.

Références :

- 3^{ème} plan autisme

- Instructions ministérielles N° DGCS/SD3B/DGOS/SDR 4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014 relative à la mise en œuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3^{ème} plan autisme (2013-2017).

- Bulletin Officiel : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=78891

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme FORGET – IEN ASH – Tél. : 03.89.21.63.20.

➤ **CLIS Passerelle EEPU Saint-Nicolas**

Le dispositif accueille des enfants à partir de 6 ans qui ont une notification MDPH pour un établissement spécialisé ; accueillis de manière transitoire, ils présentent des troubles des fonctions intellectuelles et/ou psychiques dont les origines et les manifestations sont très diverses.

Le poste s'adresse à un enseignant spécialisé qui exerce à temps plein et qui est prêt à collaborer étroitement avec les personnels mis à disposition par l'établissement spécialisé dans le cadre d'une prise en charge pluridisciplinaire.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mr RIBER – IEN Colmar – Tél. : 03.89.80.63.59

➤ **Conseillers pédagogique**

- **Conseiller pédagogique Langues Vivantes auprès de Mme l'IEN de Riedisheim**

- **Conseiller pédagogique à valence EPS auprès de Mme l'IEN d'Illfurth**

Pour être nommé à titre définitif sur un tel poste, il faut être titulaire du CAFIPEMF.

Fonctions à exercer :

- accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, les aider et les conseiller
- apporter son soutien aux candidats au CAFIPEMF et CAPA-SH
- apporter son aide aux équipes enseignantes (projets d'écoles, contrats de réussite..)
- seconder l'IEN dans son rôle d'information
- assurer des missions pédagogiques
- procéder à des actions d'évaluation
- mettre en œuvre des partenariats

Compétences demandées :

- bonne connaissance de l'institution scolaire, capacité d'analyse et de réflexion
- aptitude à travailler en équipe
- sens de l'écoute et du dialogue
- aptitude à hiérarchiser les tâches
- aptitude à organiser, à planifier
- bonne maîtrise de l'outil informatique
- disponibilité

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter les inspecteurs des circonscriptions concernées.

➤ **Formateur Associé en sciences et technologies (pour 0.25)**

Implantation : Maison pour la science en Alsace – sites satellites : IUFM Colmar - Lycée Louis Armand à Mulhouse

La Maison pour la science au service des professeurs est une structure de développement professionnel qui s'adresse aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires et des collèges. Elle résulte d'un partenariat étroit entre l'Université de Strasbourg, la Fondation La Main à la Pâte et le rectorat de l'académie de Strasbourg. Elle développe des parcours de formation, complémentaires aux actions de formation organisées par la Direction académique et le Rectorat, qui donnent notamment l'occasion aux professeurs de renouer des liens avec la science vivante (rencontres avec des enseignants chercheurs, visites de laboratoires, conférences...).

1. Définition du poste et des missions :

Le formateur associé exerce son activité à temps partiel sous la responsabilité conjointe du Directeur académique des services de l'Education nationale du Haut-Rhin et du Directeur de la Maison pour la science en Alsace. L'emploi temps plein (ETP) consacré à ce poste peut être scindé en deux temps partiels. Les missions du formateur associé relèvent essentiellement des entrées suivantes :

- Participation aux actions de développement professionnel organisées par la Maison pour la science en Alsace et la Direction académique (stages, animations pédagogiques, formation à distance...). Cette tâche comprend la préparation des formations, leur mise en œuvre (interventions), leur suivi et leur évaluation.
- Accueil de stagiaires en classe pour des actions de tutorat.
- Conception d'outils pédagogiques d'accompagnement à la formation.
- Aide à l'évaluation des besoins de formation des enseignants et à la conception des offres de développement professionnel.
- Développement d'actions de formation inter-degré (écoles-collèges).
- Participation aux réunions avec les partenaires et acteurs de la MSA (CPD, enseignants-chercheurs, ingénieur de formation).
- Mise en œuvre fonctionnelle et opérationnelle des centres satellites de la MSA (Colmar- Mulhouse).

2. Compétences et qualités requises par le candidat :

- Formation universitaire scientifique
- Expérience dans le domaine de la formation d'adultes
- Capacité d'organisation, d'analyse et de travail
- Bonne connaissance des programmes et principes de didactique des sciences (1^{er} et 2nd degré).
- Qualités relationnelles, sens de l'écoute, aptitudes à communiquer et à travailler en équipe.
- Compétences en informatique : traitement de texte, tableur, outils de formation...
- Disponibilité (notamment les mercredis) et autonomie.

Le CAFIPEMF n'est pas requis mais le candidat devra envisager, à terme, de préparer cet examen.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme BARLEON – IEN Wittenheim- Tél. : 03.89.57.59.05, ou par mail à ce.0681349X@ac-strasbourg.fr

➤ **Direction d'école REP+ :**

- **EMPU Henri Reber MULHOUSE 1**
- **EMPU Saint-Exupéry MULHOUSE 2**

Pour être nommé à titre définitif sur un tel poste, il faut être titulaire de la liste d'aptitude de directeur d'école de 2 classes et plus.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter l'IEN de la circonscription concernée.

➤ **Dispositif « plus de maîtres que de classes » : 2 postes**

- **EEPU Koechlin MULHOUSE 3**
- **EEPU Brant COLMAR (uniquement pour une nomination à titre provisoire, pour un an)**
- **EEPU Saint Exupéry COLMAR**

Mission définie dans le cadre du dispositif « plus de maîtres que de classes », paru au BO n°3 du 15 janvier 2013, dans la circulaire 2012-201 du 18-12-2012.

Références et ressources : <http://eduscol.education.fr/cid72849/plus-de-maitres-que-de-classes.html>

Le maître supplémentaire vient en appui de ses collègues dans la classe dans le cadre d'un projet d'école actualisé. Ses actions seront prioritairement centrées sur l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (expression orale et écrite, mathématiques) et de la méthodologie du travail scolaire.

En fonction des besoins identifiés des élèves, elles pourront revêtir des formes pédagogiques innovantes. Elles engagent l'ensemble de l'équipe enseignante. Le maître supplémentaire n'est aucunement chargé d'une mission de coordination. Il évite dans ses interventions tout saupoudrage et toute dispersion de l'action pédagogique.

Compétences

- connaître les processus d'apprentissage.
- posséder une bonne maîtrise didactique dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération.
- savoir prendre en compte les besoins divers des élèves, identifier leurs obstacles potentiels.
- savoir travailler au sein du collectif de la classe avec des aménagements (différenciation pédagogique).
- savoir s'adapter et travailler de manière collaborative en équipe.
- s'impliquer dans la recherche de nouvelles démarches et modalités d'apprentissage.

Tout professeur des écoles motivé peut se porter candidat, qu'il exerce déjà dans l'école souhaitée ou non.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter les inspecteurs des circonscriptions concernées.

➤ **Classe passerelle - EMPU Henri Sellier MULHOUSE 2**

Accueil des enfants de deux ans. L'enseignant(e) travaillera en partenariat avec une éducatrice de jeunes enfants pendant le temps d'accueil.

Projets particuliers avec les parents.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame GENTILHOMME, IEN Illfurth et chargée de mission enseignement maternelle – Tél. 03.89.68.05.78.

➤ **Classe accueillant des enfants de moins de trois ans :**

- **EMPU Louis Armand SAINT LOUIS**
- **EMPU Jules Verne MULHOUSE 1**

La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Il s'agit d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistique, sa famille est éloignée de la culture scolaire.

Cette scolarisation constitue la première étape d'un parcours scolaire et l'école ne se substitue donc pas aux autres structures pouvant accueillir ces enfants. Pour remplir cette fonction appel est fait à des professeurs des écoles motivés par cet enjeu.

Mission de l'enseignant

Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle. Elle nécessite donc un projet particulier, inscrit dans le projet d'école. A ce titre, l'enseignant sera particulièrement chargé :

- de mettre en œuvre le projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans sous l'autorité de l'inspection de l'éducation nationale,
- d'établir une relation de confiance avec les familles,
- de travailler en partenariat avec les services « petite enfance » (Caf, PMI, collectivités territoriales, services de l'Etat chargés des questions de petite enfance),
- d'évaluer le projet mis en œuvre.

Compétences spécifiques requises

- connaissance des besoins éducatifs du très jeune enfant,
- connaissance de la psychologie des 0-6 ans,
- connaissance du contexte social, économique, culturel et linguistique des familles concernées,
- capacité à conduire une action éducative pensée dans la durée et structurée au quotidien,
- capacité à impliquer les parents dans le projet d'accueil et de scolarisation de leur enfant,
- capacité à entretenir des relations partenariales avec les autres services de petite enfance,
- capacité d'utiliser les résultats des recherches scientifiques internationales.

Qualités spécifiques requises

- bienveillance et attention à l'égard des très jeunes enfants,
- ouverture d'esprit,
- esprit d'entreprise et d'innovation,
- qualités relationnelles.

➤ **Coordinateurs réseaux d'éducation prioritaire**

- **Secteur collège Kennedy (école à définir) MULHOUSE 3**
- **Secteur collège Saint Exupéry (Groupe scolaire Drouot) MULHOUSE 2**
- **Secteur collège Bel Air (école à définir) MULHOUSE 3**

Textes de référence

Circulaire Préparation de la rentrée 2014 : n°2014-068 du 20-5-2014 parue au Bulletin Officiel n°21 du 22 mai 2014

Site éducation prioritaire : <http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

Référentiel de l'éducation prioritaire :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/education_prioritaire_et_accompagnement/53/5/referentiel_education_prioritaire_294535.pdf

Le coordonnateur REP+ est un enseignant du 1^{er} degré qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription du premier degré dont il est le collaborateur direct et du principal de collège tête de réseau. Son action s'inscrit dans le cadre du projet du réseau REP + s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire.

Il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par le principal, l'inspecteur de l'éducation nationale et l'IA-IPR référent. Il a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au suivi du projet de réseau.

Compétences spécifiques

- Bonne connaissance des fonctionnements des 1er et 2nd degré
- Bonnes connaissances des enjeux du REP+
- Aptitude au travail d'équipe
- Capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie
- Capacités rédactionnelles
- Maîtrise experte de l'usage des technologies de l'information et de la communication

Axe pédagogique

- Il met en place et tient le tableau de bord du réseau en cohérence avec les outils départementaux et académiques.
- Il met en cohérence les axes retenus dans le projet de réseau REP + et les actions envisagées ; il en suit la mise en œuvre.
- Il aide les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire, en lien avec les priorités retenues.
- Il favorise la mutualisation et la diffusion des actions en s'appuyant sur la dynamique des groupes de travail
- Il favorise et développe les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau.
- Il participe aux concertations des enseignants pour impulser les choix définis dans le réseau.
- Il contribue à la définition et à la mise en place des actions de formation définies dans le projet de réseau REP+.
- Il contribue à l'organisation du service des enseignants du premier degré dans le cadre de leur décharge de service.
- Il organise le service des assistants pédagogiques et assure une cohérence au sein de leurs prises en charge.
- Il peut être amené à prendre en charge des élèves des écoles et du collège dans le cadre de dispositifs particuliers et ponctuels.

Axe logistique

- Il organise les concertations et assure le suivi des décisions prises par les instances de pilotage du réseau.
- Il assure le secrétariat des instances de pilotage du dispositif REP+. Il prépare les réunions des comités de pilotage du réseau et met en œuvre les décisions.
- Il rédige et diffuse les relevés de conclusions.
- Il représente l'institution dans les instances partenariales, le cas échéant.
- Il développe les relations de travail entre les écoles, le collège et les partenaires du réseau (collectivités locales, institutions et associations à caractère éducatif, social ou culturel).
- Il apporte son concours à la mise en œuvre du volet pédagogique de la politique de la ville et accompagne les initiatives confortant les démarches de formation et d'orientation des élèves du réseau.
- Il rédige chaque année un rapport d'activités qui contribuera au bilan et à l'analyse de ses missions.

➤ **Classe à horaires aménagés musique (classe CHAM) : EEPU Pierrefontaine MULHOUSE 1**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame GANZITTI, IEN Mulhouse 1 –
Tél. : 03.89.33.31.76.

➤ **Unité pédagogique d'élèves arrivants allophones (UPE2A) : EEPU Freyhof - GUEBWILLER**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Monsieur KOZLIK, IEN Mulhouse 3- Tél. 03.89.33.31.82.

➤ **Poste 8h allemand**

- **EEPU Pasteur COLMAR**
- **EEPU Victor Hugo MULHOUSE 2**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter les inspecteurs des circonscriptions concernées.

➤ **Poste de Langue et Culture Régionale (LCR)**

Il s'agit de postes fléchés mixtes (12h français + 12h allemand) : les candidats assureront, sur une seule et même classe, la conduite des activités et de l'enseignement **en allemand et en français** (exemple : lundi : allemand - mardi : français...).

Ce type de poste s'adresse :

- aux enseignants n'ayant jamais exercé dans l'enseignement bilingue.
- aux enseignants qui sont déjà dans l'enseignement bilingue, à la condition d'avoir enseigné cinq années au moins dans l'enseignement bilingue paritaire.

Les candidats n'ayant jamais exercé sur un poste bilingue et ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription, **passeront devant une commission d'entretien départementale** qui évaluera leurs compétences linguistiques.

Les candidats ayant déjà exercé sur des postes bilingues sont dispensés de cet entretien.

La commission affectera les candidats ayant eu un avis favorable à l'exercice sur un poste Langue et Culture Régionale, en fonction de leur barème et des postes LCR demandés sur la lettre de candidature.

Les postes vacants sont :

- EPPU Buschwiller (maternelle) SAINT LOUIS
- EEPU Marcel Pagnol Huningue SAINT LOUIS
- EEPU Ernest Wideman SAINT LOUIS
- EEPU Nordfeld MULHOUSE 2
- EMPU Nordfeld MULHOUSE 2
- EPPU Pierrefontaine (élémentaire) MULHOUSE 1
- EEPU Ferrette ALTKIRCH
- EEPU Les mélèzes Walheim ILLFURTH
- EEPU Henri Matisse MULHOUSE 1
- EEPU Bartholdi RIEDISHEIM
- EEPU Jean Rasser Ensisheim GUEBWILLER

p. la directrice académique,
l'inspecteur de l'éducation nationale adjoint
à la directrice académique

